



**COMMISSION RÉGIONALE CONSULTATIVE DU
FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)**

Compte-rendu de la réunion plénière du 9 décembre 2024

SERVICES DE L'ETAT					
TITULAIRE			REPRESENTANT OU MANDATAIRE		Présence
Préfecture de région Pays de la Loire	Fabrice RIGOLET-ROZE	Préfet	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	X
Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)	Alexandre MAGNANT	Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports	Samuel RIGAUDEAU	Délégué régional à la Vie associative	X
Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)	Marie-Pierre DURAND	Directrice régionale	Samuel RIGAUDEAU	Pouvoir de Morgane LE TOURNEAU (DREETS – Référente ESS et Apprentissage)	X
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	Marc LE BOURHIS	Directeur régional			Excusé
Direction régionale de l'équipement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	Anne BEAUVAL	Directrice régionale	Benoît CORNIC	Chargé de gestion budgétaire et de mission Economie verte	X
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)	Annick BAILLE	Directrice régionale			Excusée
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Loire-Atlantique	Jérôme DE MICHERI	Chef du service et délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Maine et Loire	Benoît BESSE	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Mayenne	Julien OUVRARD	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Sarthe	Benoît DORÉ	Délégué départemental à la vie associative			X
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Vendée	Émilie PROVOST	Déléguée départementale à la vie associative			X

COLLECTIVITES TERRITORIALES					
TITULAIRE			REPRESENTANT		Présence
Conseil régional des Pays-de-la-Loire	Christelle MORANÇAIS	Présidente			Excusée
Conseil départemental de Loire-Atlantique	Michel MENARD	Président			Excusé
Conseil départemental du Maine et Loire	Florence DABIN	Présidente			Excusée
Conseil départemental de la Mayenne	Olivier RICHEFOU	Président			Excusé
Conseil départemental de la Sarthe	Dominique LE MENER	Président			Excusé
Conseil départemental de la Vendée	Alain LEBOEUF	Président			Excusé
PERSONNALITES QUALIFIEES					
Organisation	Prénom NOM	Présence	Mandat éventuel	Présence	
Le Mouvement associatif des Pays de la Loire	Philippe DOUX	X			
France Bénévolat	Catherine MILLS	X			
Fédération régionale des radios associatives (FRAP)	Valentin BEAUVALLET	Excusé	Claude GANGLOFF	X	
Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (URIOPSS)	Caroline URBAIN	Excusée	Philippe DOUX	X	
France Nature Environnement (FNE)	Jean-François HOGU	X			
Comité régional olympique et sportif (CROS)	Claude GANGLOFF	X			
Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP)	Guillaume ROUSSEAU	X			
Ligue de l'enseignement	Sophie GUERIN	X			
Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)	Jean-Claude LAURENT	Excusé			

Les personnes indiquées ci-après ne sont pas membres de la CRC mais participent à celle-ci en tant que personnes ressources (elles n'ont pas voix délibérative) :

- Sterenn GUEGAN, chargée de projet au Mouvement associatif des Pays de la Loire
- Marine SALHI, gestionnaire administrative et budgétaire du FDVA2 (DRAJES)

Ce compte-rendu prend appui sur le support présenté en réunion plénière, également téléchargeable sur le site de la DRAJES. Nous vous invitons à le consulter, un grand nombre d'informations et d'éléments présentés en séance n'étant pas nécessairement repris dans ce compte-rendu.

ORDRE DU JOUR de la réunion

- Vérification du quorum et des mandats des membres présents
- Bilan des campagnes FDVA 2024
- Instruction et priorités FDVA pour 2025
- Actualités en matière de vie associative

I. Vérification du quorum et des mandats des membres présents (diapo 2)

Un nouvel arrêté de composition de la Commission régionale consultative du Fonds pour le développement de la vie associative a été signé du Préfet de région et publié. Il prend en compte le remplacement de Florence LACAZE par Philippe DOUX siégeant en tant que personnalité qualifiée.

Le quorum étant atteint avec 17 personnes présentes et représentées (cf Tableau des présences introductif à ce compte-rendu), la commission régionale consultative peut valablement délibérer.

II. Bilan des campagnes FDVA 2024 (diapos 4 à 7)

Les éléments quantitatifs significatifs à retenir :

- Une notoriété croissante du dispositif, marquée par une hausse significative du nombre de demandes (+14,6%) ;
- Un dispositif qui remplit ses objectifs avec une part importante de primo-demandeurs et de « petites » associations (2 ETPT au maximum) ;
- Une chute conséquente du nombre de demandes pluriannuelles sur le FDVA 1 en 2024 (-77%) ;
- Une stabilité des associations financées (117 contre 113 en 2023) sur le FDVA 1, et une hausse significative des actions financées sur le FDVA2 (1228 contre 1010 en 2023) ;
- Un taux d'acceptation des dossiers de 67% sur le FDVA 1 annuel et de 61% des actions sur le FDVA 2 ;
- Une hausse conséquente des crédits issus du fonds de concours entre 2023 et 2024, qui a permis d'absorber la hausse des demandes ;
- Un calendrier technique 2024 contraint et bouleversé (périodes de réserve électorale), mais tenu ;
- Une dématérialisation intégrale du dispositif jusqu'à la phase de notification et de paiement qui est une réussite et sera poursuivie ;
- Des paiements échelonnés entre le 8 juillet 2024 (sortie de période de réserve électorale) et octobre 2024, hors dossiers à la marge nécessitant un traitement spécifique ;

Les éléments à retenir des échanges en commission :

- Une anticipation à prévoir d'un nombre accru de demandes pluriannuelles en 2025, les premières conventions signées en 2022 arrivant à terme à fin 2024 ;
- Une information sur le contenu et la qualité rédactionnelle des dossiers pourrait s'avérer utile auprès des associations demandeuses. Il est indiqué par ailleurs le bénéfice pour une association demandeuse de pouvoir être accompagnée en amont du dépôt de son dossier, rôle que peut jouer le réseau Guid'Asso.

III. Instruction et priorités FDVA pour 2025 (diapos 8 à 21)

Contexte 2025

Certains éléments de l'instruction de novembre 2023 devant continuer à s'appliquer au-delà de 2024, la campagne 2025 sera bien ouverte sur une durée de 2 mois glissants (8 semaines). La convocation et l'envoi des documents utiles aux membres des collèges départementaux consultatifs (CDC) se fera également dans un délai de 15 jours avant la réunion, dans la mesure du possible.

Enfin, concernant la présence des parlementaires en CDC, elle se cantonnera à terme à l'invitation uniquement des parlementaires désignés et membres du collège. Cependant, les députés n'étant pas à date désignés dans les instances, il est préconisé l'invitation de l'ensemble des parlementaires du département concerné pour les CDC de janvier 2025.

Est rappelée la tenue d'une réunion entre les services de l'Etat (DRAJES et SDJES) et les personnalités qualifiées – issue des discussions en CRC FDVA de juin 2024 – le 16 octobre dernier, qui a permis un échange constructif sur nombre d'éléments issus d'un benchmark réalisé sur les appels à projets FDVA portés dans d'autres régions. Certains points d'accords sont ainsi proposés en commission pour ajuster l'appel à initiatives 2025.

Concernant le calendrier global du FDVA, s'il est partagé entre les membres qu'il paraîtrait profitable pour les associations de pouvoir le lancer plus en amont, les modalités sont toutefois complexes pour répondre à cet objectif. Il conviendra de pouvoir objectiver les éléments pour tenter de l'avancer de manière globale pour 2026, en anticipant notamment la CRC et les CDC en amont des congés de fin d'année.

Rappel des critères d'éligibilité du FDVA

Concernant le critère d'inéligibilité pour les associations de moins d'un an d'existence, il est souhaité mentionner de manière complémentaire dans les appels à projets la nécessité de pouvoir fournir certains documents comme un rapport d'activités et des comptes certifiés en assemblée générale pour les associations concernées.

a) FDVA 1 « Formation des bénévoles » (diapos 12 à 14)

Priorités FDVA1

Une mention sur la lutte contre les violences – dont les violences sexistes et sexuelles – sera ajoutée à la priorité sur la prise en compte des enjeux de transition.

Par ailleurs, la proposition de pouvoir, de manière dérogatoire et sous réserve d'en informer la DRAJES par courriel justifié au préalable, mener l'action soutenue jusqu'à fin février 2026 – plutôt qu'au 31 décembre 2025 - est retenue par l'ensemble des membres présents, cela apportant de la souplesse pour les associations concernées dans la réalisation de leur action. Il sera toutefois rappelé les règles attendues en matière de fourniture du compte-rendu financier de l'action, pour les associations souhaitant déposer une demande en 2026 sur le FDVA 1.

Les montants appliqués en 2024 restent inchangés, soit un soutien entre 500 et 700 € par journée de formation.

FDVA1 pluriannuel

Est indiqué le plafond de 50% à ne pas dépasser concernant le poids des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) dans l'enveloppe allouée au FDVA 1, avant transferts possibles du FDVA 2 vers le FDVA 1 opérés par certains départements. Pour information, les versements attendus pour les CPO 2023 et 2024 s'élèveront à 86 100 € en 2025.

Des échanges ont lieu quant à la possibilité de contraindre ou non les associations à un échange technique en amont du dépôt d'une demande pluriannuelle en 2025, avec le service de l'Etat de son échelle territoriale. Est retenu l'ajout d'une mention de l'ordre de l'incitation forte de procéder à cet échange technique préalable avec le DDVA ou le DRVA (pour les dossiers régionaux).

b) FDVA 2 « Financement global ou Nouveau projet » (diapos 15 à 17)

Financement global (enveloppe inexistante à l'échelon régional)

Est rappelé et entendu qu'une seule demande est possible pour les associations demandant un soutien au titre du fonctionnement, et que cet axe ne concerne que les associations de 2 ETPT au maximum.

Nouveau(x) projet(s)

Sur cet axe, l'orientation régionale indiquera la possibilité de déposer deux actions maximum. Le lien avec la démarche Guid'Asso sera conservé comme une des priorités de l'appel à projets.

Proposition d'actualisation

Il est proposé de retravailler certaines notions dans l'appel à projet régional, pour tenter de les rendre plus explicite pour les associations demandeuses : impact social notamment.

Des échanges ont lieu sur la possibilité ou non de dissocier les plafonds de subvention possibles entre les axes 1 et 2 du FDVA 2, les membres étant d'accord sur le fait qu'une demande au titre du fonctionnement pouvait ne pas prétendre aller jusqu'à 10 000 euros, ce qui est également conforme aux pratiques observées dans les décisions 2024. Il est toutefois décidé de maintenir, dans les orientations régionales, des seuils identiques pour les deux sous-axes du FDVA 2, soit une échelle de soutien possible de 1 000 à 10 000 euros (plancher de 3 000 € pour l'échelon régional). Est rappelé que les collèges départementaux consultatifs de janvier sont libres ensuite d'ajuster ces seuils en fonction des réalités de leur territoire.

c) Calendrier de la campagne 2025 (diapo 18)

Les collèges départementaux consultatifs se tiendront entre le 6 et le 10 janvier 2025.

La publication des appels à projet sera effectuée le **mercredi 15 janvier 2025 à midi**.

La clôture des appels à projets interviendra le **mercredi 12 mars 2025 à midi**.

La prochaine Commission régionale consultative se réunira le mercredi 28 Mai 2025 à 10h.

La publication des décisions est programmée le 4 Juin 2025.

d) Eléments d'information sur la campagne 2025 (diapo 19)

Les délégués départementaux à la vie associative (DDVA) font ensuite part des actions qu'ils mettent en œuvre sur leur département en matière d'information sur le FDVA, en amont ou pendant l'ouverture de la campagne : réunions d'information territorialisées, en présentiel ou visioconférence, co-animées parfois avec des acteurs associatifs, des collectivités, outillage de partenaires pour dispenser cette information en autonomie, sensibilisation sur certains éléments spécifiques ou certains secteurs...

Ces éléments sont repris ci-dessous, pour information :

- 44 : une réunion en présentiel délocalisée (hors Nantes), une visioconférence avec la FAL 44 et une autre avec un autre accompagnateur généraliste ainsi qu'une visioconférence si possible avec des associations d'un secteur en particulier.

- 49 : 3 soirées d'information prévues, de 17h30 à 19h, en visioconférence, les 15, 16 et 20 janvier, plus un kit de communication transmis au réseau Guid'Asso pour une possible animation en autonomie.

- 53 : 3 réunions programmées, une par arrondissement, plus un temps de présentation départemental en visioconférence début février et une séquence spécifique à l'attention des acteurs associatifs (dont structures Guid'Asso).

- 72 : réunions d'information les mercredis 29 janvier (centre social de l'Antonnières à La Milesse) et 7 février (webinaire sur [inscription](#)) de 18h30 à 20h. Une autre réunion spécifique au FDVA 1 est en calage.

- 85 : 9 réunions programmées entre le 16 et le 31 janvier en présentiel, et une séquence spécifique sur la construction d'un budget portée par le consortium Guid'Asso à destination des acteurs labellisés du département. Les dates seront indiquées sur le site de la DSDEN début janvier :

Saint-Gilles-Croix-de-Vie : jeudi 16 janvier (soirée)

L'Aiguillon-la-Presqu'île : lundi 20 janvier à 14h30

Mortagne-sur-Sèvre : jeudi 23 janvier en soirée

La Flocellière : lundi 27 janvier en soirée

La Roche-sur-Yon : mardi 28 janvier à 14h30

Rocheservière : mardi 28 janvier en soirée

Fontenay-le-Comte : jeudi 30 janvier en soirée

Dompierre-sur-Yon : vendredi 31 janvier à 18h30

e) Echange sur le budget (diapo 20)

Le Mouvement associatif indique qu'il ne peut pas se prononcer sur la proposition effectuée, étant juge et partie de la démarche Guid'Asso. Il indique que la démarche Guid'Asso devrait disposer de crédits dédiés, et que le FDVA devrait bénéficier de crédits à la hausse, au bénéfice des associations du territoire.

f) Recueil de l'avis des membres de la commission sur les propositions d'orientation (diapo 21)

AVIS FAVORABLE à l'unanimité des membres présents et représentés sur les propositions exposées

IV. Actualités en matière de vie associative (diapos 22 à 36)

Une présentation succincte de l'avancement du réseau Guid'Asso et des travaux nationaux interservices sur l'engagement tout au long de la vie est effectuée, sur la base du support joint.

V. Tour de table des délégués départementaux à la vie associative (diapo 37)

Loire-Atlantique :

Est rappelée l'arrivée d'Olivier GUILLON au SDJES 44, en tant que référent Vie associative.

Le calendrier des prochaines réunions du réseau Guid'Asso est indiqué : 16 janvier en visioconférence, 29 avril en présentiel avec une séquence sur les modèles socio-économiques, puis en juin et septembre.

Maine-et-Loire :

Est évoqué un réseau Guid'Asso désormais stabilisé. Sont mentionnées des expérimentations d'animations partenariales sur des territoires infra-départementaux, à l'échelle de bassins de vie, avec des groupes territoriaux autonomes portés par des acteurs labellisés Généralistes, s'appuyant au besoin sur la co-animation départementale. Des expérimentations également autour de l'échange de pratiques. Enfin, le sujet des rescrits fiscaux sera prochainement abordé au sein du réseau, avec l'appui de l'administration fiscale (inspecteurs).

Mayenne :

Des échanges en cours au sein de Guid'Asso sur les rescrits fiscaux et les tombolas, avec une fiche produite sur ce sujet pour le réseau et la Préfecture. Est indiqué que le réseau Guid'Asso est moins développé aujourd'hui en Mayenne que dans d'autres départements, avec l'existence de disparités territoriales historiques (absence de réseaux complémentaires type PAVA) en cours de disparition grâce au déploiement de Guid'Asso. La stratégie déployée s'appuie sur les acteurs labellisés Généralistes qui sont référents sur 2 ou 3 EPCI, avec l'objectif d'animer des rencontres entre acteurs locaux à l'échelle de chaque EPCI.

Est indiqué un temps fort organisé récemment en Préfecture autour des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, et une expérimentation à venir à l'échelle des Pays de la Loire de la dématérialisation des dossiers de demande de ces médailles.

Est mentionné le travail conjoint avec Le mouvement associatif sur le FDVA 1 pour articuler les offres de formation des bénévoles à l'échelle du département, avec une réunion fin janvier. L'objet consiste en un partage de l'état des lieux des offres de formation, un recensement des besoins des bénévoles, pour une coordination progressive des parcours.

Sarthe :

Est évoquée la co-instruction avec le Conseil départemental de certains dossiers FDVA, notamment du secteur culturel.

La prochaine rencontre départementale sarthoise du réseau Guid'Asso se déroulera le 3 février prochain autour des sujets d'interconnaissance entre acteurs, de l'apport attendu des labellisés Spécialistes, et de la communication associative.

Vendée :

Des questionnements évoqués autour du consortium associatif qui co-anime la démarche Guid'Asso dans le département, et de sa forme qui pourrait évoluer vers un espace de pilotage.

Autres prises de parole :

Le Mouvement associatif réitère l'inquiétude qui traverse l'ensemble des associations dans le contexte, et l'importance de maintenir la commission régionale consultative comme espace d'échanges et de travail collectif. Il est souhaité un maintien des crédits dédiés au FDVA, en rappelant que ces financements ne doivent pas être une variable d'ajustement d'autres dispositifs comme Guid'Asso. Le Mouvement associatif regrette par ailleurs que le Conseil régional ne soit pas présent à cette commission.

Est indiqué que l'annonce récente du retrait du soutien apporté par le Conseil régional au Mouvement associatif (subvention de 50 k€ annuels) pourrait remettre en cause certaines de ses missions et l'obliger à diversifier ses sources de financement. Les adhérents du Mouvement associatif seraient touchés de 20 à 100% sur les subventions perçues auparavant par le Conseil régional.

La DREAL indique la tenue régulière de réunions avec les associations de son secteur – éducation à l'environnement, développement durable, chasse et pêche. La prochaine a été décalée en janvier.

Dans le cadre du dialogue inter-DREAL, est indiqué qu'Ile de France a communiqué récemment sur le mécénat d'entreprises et de compétences, avec des supports qui pourront être diffusés.

VI. Conclusion

Alexandre MAGNANT rappelle le contexte national avec un ministère de plein exercice au sein du gouvernement démissionnaire, avec la mention de la vie associative dans son intitulé. Il évoque le contexte incertain, notamment sur le plan budgétaire. Il reprend des éléments du tour de table effectué le 3 décembre dernier avec l'ensemble des têtes de réseau de la vie associative réunies en présence de la Préfecture et des autres services de l'Etat. Il indique enfin que la DJEPVA se positionne fortement sur le soutien à la vie associative – ce que traduit la Loi du 15 avril 2024 ou le décret récent sur le réseau Guid'Asso – et la question de l'engagement tout au long de la vie.

Alexandre MAGNANT et Samuel RIGAUDEAU remercient l'assemblée pour la qualité des échanges. Une prochaine réunion plénière sera conviée le mercredi 28 mai 2025 à 10h dans les locaux de la DRAJES.